

COMPTE RENDU

Direction Territoriale
Rhône Saône

Service
Développement

Commission Locale des Usagers

19 mai 2026

Rédacteur : Timothée Chantrelle - Port : 06 66 60 78 77– timothee.chantrelle@vnf.fr

I - Fonctionnement de la commission

a) La date de la prochaine commission est fixée : le mardi 17 novembre 2026, site PROMOFLUVIA – PLEH LYON, 14h – 16h30, accueil café à 13h30

b) N. CHARTRE, VNF, demande si les membres de la commission souhaitent poser des questions diverses. L'ANPEI demande ce qui est prévu pour le stationnement de la grande plaisance sur le Rhône.

Il est rappelé que les comptes-rendus des CLU et les documents présentés sont publiés sur l'internet de VNF (https://www.vnf.fr/vnf/publications/?fwp_type_publications=commissions-des-usagers).

II - Navigation, sécurité et chômage

IIa) Chômage

I. VALLANCE présente le calendrier des chômages 2027. La programmation des chômages pour l'année 2027 a été présentée, avec quelques modifications par rapport à la CLU de novembre 2025. (Cf. diaporama.)

Pour 2027, le chômage de l'écluse de Saint-Gilles (CRS) sera porté à 15 jours pour permettre la préparation des travaux de modernisation de l'écluse. Il se déroulera du jeudi 4 mars au jeudi 18 mars 2027, en même temps que le chômage du Rhône.

Une période de 3 jours d'arrêt de navigation sera également nécessaire à l'automne 2027, à définir dans la semaine du 22 au 27 novembre. Les usagers proposent du mardi 23 novembre au jeudi 25 novembre 2027.

Pour 2028, S. GILLET (VNF / DIMOA) informe que de gros travaux de maintenance doivent avoir lieu sur la tête aval de l'écluse de Saint Gilles, nécessitant une période d'arrêt de navigation de 20 jours consécutifs.

Ce chômage aura lieu pendant les 15 jours d'arrêt programmés sur le Rhône. Les 5 jours supplémentaires devront être répartis avant ou après cette période.

Les usagers, notamment les transporteurs, feront un retour à VNF sur les dates qui seraient les moins impactantes pour leur activité.

IIb) Navigation et sécurité

Y. LESCOUET, CNR, fait le bilan des chiffres d'exploitation 2025 (Cf. diaporama).

La CNR a présenté un point sur la fréquentation et la navigation sur le Rhône. La plaisance est en baisse par rapport aux années précédentes, tandis que le trafic de commerce poursuit sa progression. Les Bateaux à Passagers (BAP) enregistrent également une hausse de fréquentation en début et en fin de saison touristique, notamment en raison de l'augmentation du nombre de bateaux de croisière. Concernant les conditions hydrologiques, l'hydraulicité observée en 2025 est qualifiée de modérée et demeure inférieure à celle constatée en 2024.

La CNR est également revenue sur l'incident survenu à la porte de l'écluse de Beaucaire, qui a entraîné une interruption d'exploitation d'environ 70 heures et a entraîné des répercussions sur le trafic, notamment sur le TIGN. À la suite d'une question des transporteurs concernant le calendrier des travaux, la CNR a précisé que le remplacement de la porte aval de l'écluse est programmé pour l'année 2028.

III - Chantiers en cours et prévus

L. BIGOU, VNF, présente les travaux d'infrastructure de VNF (Cf. diaporama), notamment la création de deux appontements à Saint-Jean-de-Losne et à Verdun-sur-le-Doubs, ainsi que des travaux de sécurisation des écluses comprenant le remplacement de bollards, l'amélioration des dispositifs d'amarrage linéaires et la mise en place ou la rénovation d'échelles de sas. Des travaux de réfection de berge sont également prévus au niveau du Moulin des Malades.

Concernant les services destinés au fret (bornes électriques), VNF a précisé qu'elle réalisera les travaux d'installation des équipements et qu'un gestionnaire sera ensuite désigné pour leur exploitation. Par ailleurs, des bornes d'alimentation en eau et en électricité seront installées par la SCE (ENGIE) le concessionnaire de VNF pour les bornes destinées aux paquebots fluviaux et aux péniches-hôtels, sur l'appontement de Verdun-sur-le-Doubs en cours d'étude par VNF.

Concernant le projet de Poste de Commande Centralisé (PCC) des écluses de VNF, plusieurs retours de la profession ont été formulés. Les navigants ont notamment souligné la complexité et la dangerosité des opérations de remplissage à l'écluse de Couzon, en particulier dans la perspective de son automatisation. Une vigilance particulière a été demandée pour les bateaux de plaisance peu expérimentés, notamment les unités de location, et la possibilité de maintenir une présence humaine en période de forte fréquentation touristique a été évoquée. Plusieurs intervenants ont également recommandé l'installation de bollards flottants afin d'améliorer les conditions d'amarrage.

Interrogée sur les modalités d'exploitation du futur PCC, VNF a confirmé qu'une ouverture de nuit est prévue, avec la présence d'un chef de salle et d'un opérateur. VNF a précisé que le PCC, dont la mise en service est envisagée à l'horizon 2027, permettra d'ajuster et d'optimiser ces différents paramètres d'exploitation. Enfin, la pose de la première pierre du PCC est prévue le 15 juin prochain à Chalon-sur-Saône.

Y. LESCOUET, CNR, (Cf. diaporama)

Dans le cadre de la présentation des travaux et projets de la CNR pour 2026, le représentant des plaisanciers a fait part des difficultés croissantes rencontrées par la grande plaisance pour trouver des sites d'amarrage sur le Rhône aval, en raison de la diminution du nombre de places disponibles. Cette situation conduit de nombreux bateaux à utiliser par défaut le ponton d'attente de Châteauneuf-du-Rhône. Il a été demandé à la CNR d'étudier l'augmentation de la capacité d'accueil sur ce secteur, notamment par le doublement du ponton d'attente ou la création d'un ponton à l'intérieur de l'escale de plaisance et de fret de Châteauneuf.

En réponse, la CNR a rappelé qu'elle ne finance pas directement les infrastructures destinées à la grande plaisance, mais accompagne et encourage les collectivités locales dans le développement de projets d'aménagement. Des réflexions sont en cours à Donzère afin d'augmenter le nombre de postes d'amarrage, tandis qu'un projet est également à l'étude à Viviers. En revanche, le projet évoqué à Fourques reste incertain à la suite du changement d'exécutif des collectivités concernées et ne devrait pas se concrétiser à court terme. Concernant Châteauneuf-du-Rhône, aucun projet d'extension du ponton d'attente n'est actuellement prévu. La CNR a précisé que le seul projet dont elle assure aujourd'hui directement la maîtrise d'ouvrage est celui de Viviers.

Enfin, la CNR a indiqué mener une réflexion visant à cartographier les « zones blanches » du Rhône en matière d'amarrage, afin d'identifier les secteurs les plus déficitaires et d'orienter les futurs projets d'équipement.

IV - Développement, transport et tourisme

- V. ZURBACH, VNF, présente le trafic fret de 2025. (Cf. diaporama).

Les représentants des transporteurs ont fait part de leurs fortes inquiétudes concernant l'activité du deuxième trimestre, qu'ils qualifient de particulièrement difficile. Ils constatent une baisse marquée des trafics traditionnels, avec un recul important des flux de bois, d'engrais et de céréales. Seul le secteur de la ferraille semble se maintenir à un niveau d'activité satisfaisant. Cette situation se traduit par une diminution significative de l'activité de transport fluvial, certains bateaux restants amarrés pendant deux à trois semaines faute de chargement. Les navigants ont ainsi lancé une alerte sur la baisse générale des trafics et sur ses conséquences économiques pour la profession.

- T. CHANTRELLE, VNF, présente les chiffres du tourisme sur la saison 2025. (Cf. diaporama)

Une baisse de la fréquentation de la plaisance privée a été constatée. Les représentants de la plaisance ont également signalé les difficultés rencontrées en raison des nombreuses fermetures affectant les canaux connexes, notamment les canaux de la Marne, du Centre, de Bourgogne, de la Meuse et des Vosges. Ces interruptions entraînent des répercussions sur les itinéraires de navigation et sur l'attractivité du réseau pour les plaisanciers.

Par ailleurs, un plaisancier a demandé à pouvoir consulter le contenu du contrat de canal du CRR. En réponse, VNF a indiqué que ce document relevait de la compétence de Grand Besançon Métropole et que celui-ci est pour l'instant en cours de signature. Une fois signé il pourra être présenté. Il a également été suggéré que ce document soit mis en ligne sur le site internet de VNF afin d'en faciliter l'accès pour l'ensemble des usagers.

- N. CHARTRE, VNF, présente un point sur les concessions portuaires de Macon et Chalon (Cf. diaporama)

Plusieurs transporteurs ont interrogé les gestionnaires sur les capacités et les conditions d'exploitation des infrastructures portuaires bourguignonnes. Une question a notamment porté sur la portance des quais du port de Pagny, celle-ci étant aujourd'hui mal connue des usagers. Il a été rappelé par VNF que la future concession prévoit l'aménagement d'une zone dédiée à l'accueil de colis lourds au port de Chalon

comme à celui de Macon. Concernant le port de Chalon-sur-Saône et de Macon, les quais actuels ne permettent en effet pas de traiter certains colis lourds. Des travaux de renforcement sont prévus afin de porter leur capacité à 170 tonnes. Au-delà de ce seuil, Framatome aura l'obligation de prendre en charge les colis lourds sur son site de Chalon, y compris ceux ne relevant pas de sa propre activité.

Un a par ailleurs exprimé de fortes préoccupations quant au risque de concentration des activités portuaires entre un nombre limité de concessionnaires. Il craint qu'une telle situation conduise à une hausse des tarifs, à une dégradation de la qualité de service et à des difficultés d'accès aux infrastructures pour les petits trafics. Plusieurs intervenants ont souligné que les coûts et les contraintes liés à la réservation des créneaux portuaires constituent déjà un frein au développement de certaines activités

Afin de préserver l'accès aux infrastructures, il a été proposé par un transporteur de maintenir des linéaires de quais en libre accès pour d'autres manutentionnaires ou opérateurs. Les participants ont rappelé que les trafics de vrac sur la Saône transitent principalement par les ports publics et ont dénoncé des niveaux tarifaires jugés élevés au regard des services effectivement rendus.

Enfin, plusieurs questions ont été soulevées concernant la mise en place d'indicateurs de qualité de service à destination des usagers. Les participants souhaitent notamment savoir si le futur concessionnaire devra rendre compte de ses performances et, de qualité du service. VNF précise que cela sera bien le cas.

Sujets Développement CNR :

Il a été indiqué que les bornes haute puissance destinées à l'alimentation électrique des bateaux de croisières devraient être mises en service à l'été 2028 sur son réseau. Concernant la sous-concession, l'attribution à un délégataire est prévue à l'été 2026. Afin de faciliter les échanges entre les usagers et le futur exploitant, une réunion de présentation et de mise en relation avec les navigants est programmée le 8 septembre.

Par ailleurs, des travaux de reprise des voies 15 et 16 de la cale de hissage d'Arles sont prévus en 2026. La durée prévisionnelle du chantier est estimée à neuf semaines. Les modalités d'organisation et les éventuelles incidences sur l'exploitation feront l'objet d'une communication spécifique auprès des usagers concernés.

V - Questions diverses

La question soulevée par l'ANPEI en début de séance a trouvé sa réponse lors de l'examen du point III de l'ordre du jour.